

JUGEMENT CORRECTIONNEL

A l'audience publique du Tribunal Correctionnel de [REDACTED] VINGT ET UN
JANVIER DEUX MILLE VINGT ET UN,

composé de Madame [REDACTED] vice-président, présidente du tribunal
correctionnel désignée conformément aux dispositions de l'article 398 alinéa 3 du
code de procédure pénale.

Assistée de Mademoiselle [REDACTED] andrine, greffière, et de Madame
MA [REDACTED], greffière en stage d'approfondissement professionnel,

en présence de Monsieur AM [REDACTED] vice-procureur de la
République;

a été appelée l'affaire

ENTRE :

Monsieur le PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE, près ce tribunal, demandeur et
poursuivant

ET

Prévenu

[REDACTED]

Situation pénale : placé sous contrôle judiciaire
Placement sous contrôle judiciaire en date du 14/02/2020

*comparant assisté de Maître JOSSEAUME Rémy avocat au barreau de PARIS,
toque G59*

Prévenu du chef de :

- CONDUITE D'UN VEHICULE A MOTEUR MALGRE L'ANNULATION
JUDICIAIRE DU PERMIS DE CONDUIRE EN RECIDIVE faits commis le
13 février 2020 à [REDACTED]

MOTIFS

[REDACTED]

PAR CES MOTIFS

Le tribunal, statuant publiquement, en premier ressort et **contradictoirement** à l'égard
de [REDACTED]

RELAXE [REDACTED] ; des fins de la poursuite ;

et le présent jugement ayant été signé par la présidente et la greffière.

LA GREFFIERE

[Signature]

LA PRESIDENTE

[Signature]
[REDACTED]